

Procès Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la SCI CONFLUENCE

Le QUATRE JANVIER DEUX MILLE VINGT ET UN, à 10h00 au 6 rue Alsace-Lorraine à Bagnères-de-Bigorre, les associés de la SCI CONFLUENCE ont tenu une assemblée générale extraordinaire après avoir été convoqués par le gérant.

Associés présents :

- FOURCADE Francis domicilié 6 rue Alsace-Lorraine 65200 Bagnères-de-Bigorre
- CAZALAS Dominique domiciliée 22 chemin du Lhéris 65130 Asque

Monsieur Francis FOURCADE, associé gérant préside l'assemblée. Il constate que l'ensemble des associés présents est propriétaire de 15 parts sociales, que le quorum exigé par les statuts est atteint et que l'assemblée peut valablement délibérer.

Il rappelle que l'assemblée doit délibérer sur les questions suivantes : vente de l'immeuble sis 37 rue Emile Zola à 65320 Bordères-sur-L'Echez par l'intermédiaire d'une agence immobilière et mandat au gérant de la SCI CONFLUENCE pour être l'interlocuteur des vendeurs.

Première résolution

Vendre l'immeuble sis 37 rue Emile Zola à 65320 Bordères-sur-L'Echez par l'intermédiaire d'une agence immobilière.

L'assemblée adopte cette résolution par 2 voix « pour » sur 2.

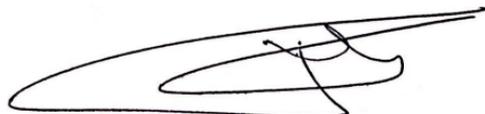
Deuxième résolution

Mandater le gérant de la SCI CONFLUENCE pour être l'interlocuteur des vendeurs.

L'assemblée adopte cette résolution par 2 voix « pour » sur 2.

Toutes les questions inscrites à l'ordre du jour ayant été examinées et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 11h00.

Il a été dressé le présent procès-verbal de tout ce qui précède.



Francis FOURCADE



Dominique CAZALAS